

Projet Educatif de l'ALEAJ

Association des Loisirs Educatifs des Amis pour la Jeunesse

Introduction

Nous sommes heureux, membres adhérents et membres du Conseil d'administration de l'ALEAJ, d'être propriétaires d'un site tel que celui des Albertans où nous possédons à la fois un merveilleux et vaste terrain de camping et de jeux ainsi que quelques chalets agréables et des bâtiments adaptés à notre objectif éducatif.

Mais l'ALEAJ, qui depuis plus de 50 ans, a transformé les Albertans en lieu de rencontre et d'activités éducatives solides, est une entreprise modeste, sans possibilités financières suffisantes pour maintenir sur place une équipe éducative permanente. Elle ne peut assurer que le salaire annuel d'un responsable, nommé directeur du Projet et celui de deux personnes chargées des soins et de l'entretien que nécessitent notre vaste terrain et les bâtiments destinés à recevoir tous ceux qui viennent y passer leurs vacances. Les finances de l'association ne sont garanties que par les personnes et les groupes qui demandent à passer un temps de vacances ou de réunions au cours de l'année. Il est évident que l'ALEAJ est une entreprise fragile, sans aucune garantie du financement nécessaire.

Selon les années et si quelques subventions nous sont accordées, l'argent supplémentaire permet les réparations et l'entretien indispensable, le renouvellement du matériel et quelques nouveaux aménagements. Mais rien de plus.

Ce Projet parle pourtant « **d'esprit d'équipe** ». Pourquoi cette expression, puisque sauf le Directeur et les deux salariés chargés de la maintenance, il n'y a pas d'autre personne sous contrat.?

Notre réponse est simple mais évidente pour tous les vrais professionnels de l'éducation : impossible de penser et d'écrire un Projet éducatif sans situer la tâche et l'organiser selon des règles élaborées en s'inspirant d'un travail d'équipe.

On n'éduque jamais seul. L'acte éducatif est toujours un **acte social**. Un enfant ne peut être éduqué qu'en relation avec d'autres jeunes et des communautés adultes. L'éducateur, lui aussi, qu'il soit parent, professeur ou animateur ne peut agir en solitaire. Pour être éduqué de manière simple, juste et équilibré, tout jeune mineur doit être placé sous la responsabilité de plusieurs personnes, en commençant par les deux parents et les autorités légales qui garantissent son identité et sa protection. Tout Projet éducatif sérieux, y compris ceux dont les capacités financières sont modestes, exige l'application de ces règles.

Un adulte salarié et compétent aussi bien au plan administratif qu'au plan éducatif, à partir du moment où il est nommé responsable du Projet éducatif d'un site comme celui de l'ALEAJ, n'est réellement fidèle à la dimension éducative de sa tâche que s'il essaie de créer en

permanence une dynamique d'équipe avec les autres adultes présents sur le territoire du village. Aux Albertans, dans le cadre de l'ALEAJ, on ne reçoit jamais des enfants seuls. Tous doivent être accompagnés par un ou plusieurs adultes: famille, animateurs de groupes.

Le responsable nommé par l'ALEAJ doit donc essayer de créer et maintenir cette dynamique d'équipe avec tous les adultes présents sur le territoire, en commençant par les membres du Conseil d'Administration habituellement présents sur le site en période de vacances. Mais aussi avec les autres personnes qui, sans avoir de responsabilité directe vis à vis des jeunes, sont présents sur le territoire de l'Association.. Ce devrait être une des formes originales et particulièrement significatives de notre site de vacances.

Dans la société, telle qu'elle s'impose aujourd'hui, la plupart des adultes oublie qu'ils ont une responsabilité morale permanente vis à vis des enfants et des jeunes qu'ils croisent chaque jour et ceux qui vivent à proximité. Ce n'est pas nécessairement par des interventions directes, sauf exception, qu'ils remplissent ce service ! Mais chacun peut manifester cette responsabilité par ses attitudes, son regard, sa façon de parler, ses gestes et actions publics, surtout par le respect des règles générales ou particulières de la vie sociale. Exemple typique et extrêmement fréquent de la part des adultes, des manquements à cette règle de responsabilité : le franchissement des rues pourtant interdit par les feux rouges.

Il ne s'agit pas pour autant d'imposer notre Projet éducatif à tous les responsables et animateurs de groupes ainsi qu'aux familles en vacances sur le territoire et dans les bâtiments de l'ALEAJ. Mais, en le communiquant à tous, nous manifestons l'esprit dans lequel nous travaillons et offrons des repères à chacun pour que la vie aux Albertans soit agréable, juste et constructive. Le dialogue qui peut alors s'engager entre tous : le directeur, les responsables des groupes et les familles, devrait permettre non seulement une paisible vie commune sur le territoire des Albertans mais aussi des raisons d'agir parfois ensemble, de s'aider mutuellement, de créer une dynamique de fête, de coopérer à la sécurité de tous et finalement de créer un solide et efficace esprit d'équipe.

Un tel projet peut aussi permettre, selon les circonstances, d'engager provisoirement, sous contrat, un ou deux jeunes adultes, de recevoir des stagiaires et mieux situer quelques personnes isolées qui aimeraient à la fois passer quelques jours de vacances aux Albertans, et y rendre quelques services. Le Projet éducatif offre alors un cadre de référence auquel chacun peut se référer.

Le Projet Educatif

1. L’ALEAJ a créé depuis 1954, sur la Commune de Montriond Le Lac, près de Morzine, en Haute Savoie, un site capable d’accueillir pour une durée déterminée, des jeunes et des adultes désireux de vivre une période de détente, dans de bonnes conditions .

2. L’ALEAJ gère ce site de telle façon qu’il offre un séjour agréable et paisible et assure à tous ceux qui fréquentent les lieux, une **présence** individuelle et collective, joyeuse et dynamique.

3. Actuellement le site est occupé par des groupes de jeunes, des adultes et des familles, principalement pendant les **vacances scolaires** de France, celles d’été et d’hiver.

4. L’ALEAJ nomme un **directeur** rétribué toute l’année. Celui-ci est aidé dans sa tâche par l’un ou l’autre membre du Conseil d’Administration de l’Association. Deux autres personnes sont engagés toute l’année avec contrat CDI pour le service « maintenance » du site. Le directeur peut aussi engager au moins une personne bénévole, prise en charge pour ses frais de séjour : habitat, nourriture et déplacements. Ensemble ces personnes s’efforcent de créer l’esprit d’équipe qu’exige une authentique et efficace action éducative.

5. L’esprit d’équipe est le fondement de toute action éducative. Pour l’ALEAJ, cet esprit doit se caractériser par l’acceptation des valeurs inscrites dans le Projet éducatif, par la confiance mutuelle qu’entretiennent entre eux tous ceux qui collaborent à la vie et aux activités du site : écoute permanente, réfléchi et maîtrisée des uns et des autres, partage franc des informations, disponibilité joyeuse et reconnaissance d’une co-responsabilité permanente et décontractée. En ajoutant régulièrement des moments d’évaluation, temps indispensable pour faire le point, réviser les attitudes et les projets immédiats, lieu où chacun peut s’exprimer de manière claire, simple, précise acceptant la parole de l’autre avec respect et reconnaissance.

6. L’ALEAJ bien que d’abord créée pour se mettre au service des jeunes ouvre le site aussi bien aux **jeunes** qu’aux **adultes**. Les jeunes doivent être en groupe ; les adultes peuvent être en famille, en groupe ou seuls.

7. L’ALEAJ ne fait pas de distinction parmi les jeunes qu’elle se propose de recevoir : tous les enfants et jeunes sont les bienvenus. Mais elle désire tout de même privilégier l’accueil de ceux qui connaissent des **difficultés** familiales, sociales, physiques et mentales. Une condition tout de même : que ceux qui viennent aient les capacités de vivre à proximité les uns des autres et qu’ils soient solidement encadrés par des éducateurs spécialisés.

8. L’ALEAJ demande à tous les résidents, jeunes et adultes, de choisir durant leur séjour aux Albertans, des **modes de vie** qui garantissent pour tous le respect mutuel, la convivialité, le sens de la fête, celui du service et du dialogue, la complémentarité et une solide ouverture d’esprit. Autrement dit, de ne choisir que ce qui permet à chacun et donc à tous, de vivre une cohabitation paisible et enrichissante. Ceci implique de la part de tous les responsables

présents sur le territoire, ceux qui agissent au nom de l'ALEAJ, ceux qui dirigent et animent les groupes et les parents vis à vis de leur propre famille, de tenir compte des besoins que l'on peut désigner comme « premiers » pour chacun comme pour tous les résidents, qu'ils soient enfants, jeunes ou adultes : besoins physiques, psychiques, culturels et spirituels.

9. L'ALEAJ donne du temps et de la présence pour l'**accueil** des personnes, des familles et des groupes : c'est la première responsabilité du Directeur. Il est indispensable de prendre du temps pour recevoir, pour présenter le personnel de maintenance et, le cas échéant, les aides et bénévoles présents. Du temps pour présenter le territoire de l'Association et l'environnement proche, les bâtiments de service et donner les renseignements techniques et logistiques locaux et régionaux. Du temps pour organiser le séjour de chaque groupe comme celui de chaque famille : chaque personne, qu'elle soit enfant, jeune ou adulte, doit être accueillie pour elle-même : pas seulement comme dépendante d'un groupe ou d'une famille. Du temps pour les informations géographiques, culturelles et spécifiques. Ce qui implique aussi la mise à la disposition des résidents de documents divers bien présentés. Parmi ces documents, doit être remis à chaque groupe et chaque famille, un exemplaire du Projet Educatif de l'ALEAJ. Du temps enfin pour une présentation mutuelle des groupes et des familles : rencontre indispensable pour assurer une véritable convivialité des personnes présentes sur le territoire. Ce qui doit être fait le plus tôt possible après l'arrivée des résidents..

10. L'ALEAJ prévoit qu'à certains heures précises et choisies en fonction des circonstances, du temps, du nombre de personnes présentes au village, la présence d'un responsable soit assurée. Nécessité pour la sécurité et pour entretenir l'esprit d'accueil et de service qui doit caractériser l'association. Cette **présence** sera assurée de préférence dans un lieu défini, facilement repérable et accessible.

11. L'ALEAJ soutient les **initiatives** que prennent les différents animateurs et responsables des groupes présents, et les familles résidentes si elles lui apparaissent comme ayant une valeur éducative. Elle n'hésite pas à en prendre elle-même et à les proposer aux groupes présents et aux familles présentes. Toutes les initiatives visant des promenades et des expéditions en montagne doivent être prises en conformité avec les règles de sécurité fixées par les autorités locales. Ce qui s'impose aussi quand il s'agit d'autres sports. L'ALEAJ doit aussi favoriser la découverte de la faune et de la flore locale, celle des traditions et coutumes régionales, les cultures et richesses locales sur tous les plans : géographique, historique, géologique, artistique, spirituel, économique, social.

12. L'ALEAJ, parmi ses objectifs prioritaires, privilégie **la fête** : esprit de fête et organisation de fêtes. Elle veille à ce que cet esprit de fête soit présent sur tout le territoire du village en facilitant à chaque groupe et à chaque famille une participation active et créatrice, mais libre pour tous. Occasion de développer le sens de la convivialité et de permettre à des jeunes de s'initier à l'animation et à la responsabilité.

13. L'ALEAJ tient compte de la **vie spirituelle** et religieuse des personnes présentes. Elle prévoit et offre aux résidents qui le désirent un lieu de silence et de recueillement, lieu qui peut être utilisé selon le temps et les besoins, comme lieu de célébrations, de prières, d'exposés et d'échanges.

14. L'ALEAJ sera toujours à l'**écoute** des demandes, des suggestions, des propositions des uns et des autres. Pour répondre aux attentes et aux demandes, elle pourra faire appel, dans la

mesure de ses possibilités de temps et des capacités financières des résidents, à des intervenants résidents sur les lieux mais aussi à des personnes extérieures, de la région ou d'ailleurs : mais essentiellement dans un esprit de partage et de service.

15. L'ALEAJ veillera à maintenir aux Albertans **une mixité sociale**, culturelle et générationnelle. Elle peut, dans ce but, favoriser certaines activités permettant des rapprochements, des découvertes, des apprentissages, des partages, des aides mutuelles en tous genres : randonnées, repas, jeux, exposés, célébrations, journal et fêtes.

16. L'ALEAJ présente à chaque résident, enfant, adolescent, adulte, seul ou en groupe son code des valeurs. Valeurs dont l'acceptation et l'application garantissent à chacun la reconnaissance de sa dignité quels que soient son âge, son origine, sa culture, ses capacités, son histoire, ses relations, garçon ou fille, homme ou femme.

Code des Valeurs de l'ALEAJ

En pédagogie, parler de « valeurs » pour désigner et favoriser certains comportements, c'est révéler, reconnaître et affirmer l'importance et la priorité de ces attitudes, actes et paroles, pour que chaque être humain atteigne ce qui apparaît comme sommet et plénitude de son existence. Ceux qui choisissent d'adopter pour eux-mêmes ces comportements révèlent de ce fait leur véritable conception de la personne humaine. En mettant « priorité » sur ces comportements et en observant ces choix, ils manifestent pour eux-mêmes comme pour les autres, la dignité de toute personne humaine et en même temps manifestent de manière juste ce qu'exige toute vie sociale et donc relationnelle.

Et d'abord le respect

1. Le respect des personnes, de chaque personne, quel que soit son âge, mais en commençant par les plus jeunes et ceux qui sont en plus grande difficulté que les autres. N'oublions jamais que pour éduquer l'enfant au sens du respect, l'adulte doit commencer par respecter l'enfant ou le jeune: surtout celui qui n'a jamais été encore respecté par les autres.

Le respect exige de la part de chacun **la discrétion** vis à vis de l'autre, y compris de l'enfant. La proximité qu'impose la vie ensemble dans un village de vacances tel que celui des Albertans exige beaucoup de simplicité, de délicatesse et d'attention. Chacun doit toujours éviter d'intervenir sans raison précise, et surtout de juger.

Le respect exige de **ne pas imposer** aux autres ses habitudes, ses rythmes, ses besoins de parler, de faire du bruit, d'écouter des chants et de la musique à haute puissance (y compris avec les écouteurs). Chacun s'interdit de fumer dans les bâtiments ou sous tentes, ainsi qu'à proximité des personnes qui ne supportent ni l'odeur du tabac, ni la fumée.

Le respect est une valeur qui peut nécessiter l'intervention d'un « **modérateur** » quand des difficultés de relations apparaissent sur le territoire des Albertans. C'est normalement le responsable des Albertans qui a cette fonction.

2. Le respect des lieux, du matériel, des objets collectifs et personnels. Toute personne vivant sur le territoire des Albertans est **coresponsable** collectivement de tout ce qui s'y trouve, que ce soit des biens collectifs ou des biens personnels.

3. Le respect de l'environnement sous tous ses aspects et toutes ses formes, en commençant par les habitants des Albertans et ceux des communes environnantes. Ce respect se traduit par une présence amicale et joyeuse comme membre provisoire de cette population locale. Cela se manifeste par la participation à certaines manifestations organisées dans le secteur dont la finalité est à la fois éducative et culturelle. Ce respect s'exprime aussi par une **attention aux règles** de comportement quand on se trouve en randonnée dans la montagne : dans tous les cas, suivre rigoureusement le guide ; rester ensemble ; ne jamais jeter ni déplacer des pierres ; ne rien jeter dans les torrents, dans les cascades ni dans les cours d'eau ; enterrer les déchets alimentaires en dehors des sentiers ; ne jamais abattre des arbres ni des arbustes ; respecter les interdits régionaux sur la cueillette des fleurs. On doit aussi éviter de crier sans raison grave.

La valeur « silence ».

Choisir le silence comme valeur de vie personnelle, c'est garantir la **qualité des relations** qui, toutes, se fondent d'abord et davantage sur l'écoute que sur la parole. Le silence n'est pas qu'absence de parole et de bruit ! C'est ce que ressent et vit chacun lorsqu'il accepte de vider son esprit de tout ce qui l'encombre ou le détourne de l'essentiel du moment. Le mot « vacances » signifie « vide » ou « désert ». Parmi les initiatives d'accueil, il serait utile d'offrir aux arrivants, famille ou groupe, un temps de réflexion consacré au sens, à la nécessité et à la valeur du silence. La montagne a toujours été, comme le désert, un des lieux où chacun peut développer en lui cette valeur.

La valeur « créativité ».

Eduquer implique la volonté de développer chez un enfant et un jeune, le sens de la créativité. Dans une société qui ne cesse de paralyser chez les jeunes l'esprit de créativité en asphyxiant leurs désirs et leur imaginaire, l'enfant et l'adolescent perdent ce sens de la créativité qu'ils manifestaient particulièrement dans leurs jeux où l'invention avait alors la première place. Sans mettre en cause toutes les nouveautés et facilités qui sont offertes aux jeunes aujourd'hui, il faut **réveiller ces capacités** qu'ils possèdent tous, et qu'ils aient des lieux pour cela. Le temps des vacances peut le permettre. L'ALEAJ pourrait participer à cet éveil.

La valeur « corps ».

Bien peu de jeunes sont aujourd'hui initiés au sens du corps. Face à ce qui s'apparente davantage au culte du corps, à la compétition et donc à la seule réussite personnelle, une action éducative dans un lieu comme celui des Albertans peut être l'occasion d'une tentative d'ouverture à un autre sens du corps. Offrir aux jeunes un temps de « savoir vivre » son corps, non plus comme un objet que l'on soigne, que l'on exerce, que l'on pare, que l'on utilise, mais comme un temps de re-naissance. Tout enfant doit apprendre à re-naître au fur et à

mesure de sa croissance. L'habitude met notre corps en danger. Nous oublions le travail extraordinaire de nos muscles, de nos jointures, de notre cœur ou de notre cerveau.. Il y a danger de désorganisation : chaque membre risque de « se couper » des autres. Il s'agit donc de **re-découvrir** les gestes simples. **Re-trouver** l'unité intérieure. **Re-construire** l'harmonie du corps. Il faut un temps pour cela , surtout de silence et d'écoute. Marcher ensemble, s'arrêter ensemble, respirer ensemble, écouter ensemble ; parler ensemble ! Mais aussi les uns après les autres. Une approche de la vie animale peut être un point d'appui pour reconnaître sa propre vie corporelle et spirituelle.

La valeur « fraternité ».

On ne peut donner à vivre ensemble des personnes et des groupes différents sans rappeler à chacun et à tous la valeur « fraternité ». Sans nier les différences et les respecter, la fraternité les transcende toutes, parce que tous, nous sommes, bien avant nos différences, homme ou femme. Cette fraternité s'enrichit de tous nos acquis identitaires, culturels, religieux, mais sans jamais nous couper de notre base originelle. Celle-ci doit normalement continuer à informer tous nos actes et pensées et nous permettre ainsi de fonder notre fraternité permanente. Toute l'action de l'ALEAJ se fonde aussi sur la reconnaissance de cette fraternité universelle et permanente qui doit permettre d'éviter autant que possible toute forme d'exclusion.

La valeur « présence ».

L'ALEAJ fonde aussi son Projet pédagogique sur la valeur Présence. Il ne s'agit pas d'une simple présence physique, mais de vivre sur le territoire des Albertans dans une attitude qui ne soit jamais indifférence, ignorance, absence, mais comme source de vie, de joie, de paix, d'aide, de partage, de responsabilité et de disponibilité amicale. Sécurité pour tous et sentiment de liberté assuré. Dans ce but, l'ALEAJ propose que la route qui traverse le hameau des Albertans, soit considérée comme l'épicentre de son action éducative et de toutes les relations que nouent toutes les personnes et les groupe rassemblés. Chacun des résidents doit pouvoir y rencontrer les autres et trouver peut-être dans cet espace de vie, lieu de passage et de communication, **la présence ou les présences** visibles et invisibles dont il a sans doute besoin pour exister en pais et heureux.

+++++

Annexe

L'ALEAJ ayant signé une convention de tutelle avec la Province Salésienne de France dont elle est issue depuis sa création, adopte la Charte Ethique à laquelle se réfère tous les Etablissements d'Action Sociale (EAS) sous Tutelle Salésienne.

Projet Educatif rédigé le 31 janvier 2010